



Municipalité
de Saint-Damien

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Adoption du budget 2022

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec, que le budget 2022 sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue **mardi le 11 janvier 2022 à 19 h 30 via vidéoconférence « Teams »**.

Le lien pour accéder à la rencontre sera disponible, avec l'ordre du jour, sur notre site Internet à www.st-damien.com.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2022.

Donnée à St-Damien ce 22 décembre 2021

Éric Gélinas M, ATDR
Directeur général et greffier-trésorier